

DESTINATAIRE : Les membres du Barreau de Montréal

DATE : 20 juillet 2016

OBJET : Dépôt des demandes de repiquage et transcription au palais de justice de Montréal

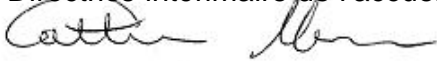
Dans un souci d'améliorer notre service et de réduire les déplacements de notre clientèle, à compter du 1er août prochain, les demandes de repiquage et de transcription, actuellement adressée au comptoir 3.110, seront reçues directement au comptoir du greffe concerné:

- Matière criminelle et pénale : 3.150 – Greffe criminel
- Matières civiles : 1.140 – Salle des dossiers
- Petites créances : 1.04 – Greffe des petites créances

Pour vous enquérir de l'état d'avancement du traitement d'une demande de repiquage ou de transcription, nous vous invitons à téléphoner au 514-393-2532 poste 51780.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente.

Directrice intérimaire de l'accueil et des services auxiliaires,



Catherine Morneau, avocate

c.c.: Martine Beaulieu, directrice des petites créances, mariages et unions civiles
Nathalie Vallières, directrice du greffe criminel
Dario Sosa, directeur du greffe civil
Martin Foczeny, directeur des services financiers